Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2019
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

B.

Arrêté fédéral

Projet

sur le financement de l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) pendant les années 2020 à 2023

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu l'art. 8 de la loi fédérale du 30 septembre 2011 encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme[2],
vu le message du Conseil fédéral du 20 février 2019[3],

arrête:

Art. 1

Un crédit d'engagement de 22,8 millions de francs est alloué pour financer l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) pendant les années 2020 à 2023.

Art. 2

Le crédit-cadre est fondé sur les estimations du renchérissement suivantes sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation de juillet 2018 (101,8 points; décembre 2015 = 100 points):

2020: +0,9 %

2021: +1,0 %

2022: +1,0 %

2023: +1,0 %

1 RS **101**
2 RS **935.22**
3 FF **2019** 2333

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.